

La future PAC après 2013

Déclaration du groupe UNSA

M. Rougier. La promotion d'une agriculture compétitive, économiquement viable à long terme et capable de nourrir la population européenne à un prix raisonnable, doit demeurer au cœur des objectifs de la PAC. L'agriculture et tous ses acteurs contribuent aussi à la réalisation d'objectifs sociétaux, tant sur le plan territorial qu'environnemental et social, qui apportent des réponses aux attentes des consommateurs et des citoyens. Cet aspect sociétal doit être mieux reconnu, ce qui aidera, nous l'espérons fortement, à relégitimer la PAC aux yeux des agriculteurs.

Pour l'UNSA, la PAC 2013 devrait répondre à des objectifs primordiaux qui sont les suivants : offrir un cadre stable, sur les prix notamment, en favorisant le développement de la production agricole et en permettant une augmentation de la productivité et de la compétitivité ; offrir un bon fonctionnement du marché permettant une indépendance stratégique d'approvisionnement de l'Union européenne dans tous ses secteurs de production, au bénéfice des consommateurs, pour des produits alimentaires fiables, stables et de qualité. Ce nouveau cadre aidera l'Union européenne à répondre à la demande mondiale croissante de produits alimentaires.

Il faut par ailleurs chercher à maintenir et à développer l'emploi agricole et les emplois induits agro-alimentaires, mais aussi veiller aux conditions de travail des salariés agricoles ; garantir que l'ensemble de la production soit effectué dans un souci de protection de l'environnement (air, sol, eau), de protection du bien-être des animaux, de la biodiversité, ainsi que de la création de zones rurales attrayantes ; soutenir financièrement les agriculteurs dans leurs efforts visant à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à s'y adapter, et surtout leur assurer un niveau de vie équitable et des perspectives à long terme qui attireront les générations futures de jeunes agriculteurs et agricultrices vers des professions agricoles.

Quelles sont les réponses du projet d'avis à ces différents objectifs ? Concernant le cadre stable nécessaire au développement de la production, les mesures proposées pour lutter contre la volatilité des prix agricoles et alimentaires nous donnent satisfaction. En effet, nous approuvons la reconstitution de stocks stratégiques tampons, ainsi que l'accès aux seuls opérateurs physiques sur les marchés à terme pour éviter des spéculations financières sur les produits alimentaires. Nous encourageons aussi une nouvelle organisation des échanges alimentaires basée sur la souveraineté alimentaire avec la création de grandes régions agricoles de production et d'échanges.

L'UNSA regrette cependant l'absence de préconisations concernant la mise en place au niveau de l'Union européenne de règles fortes permettant d'assurer une concurrence

loyale vis-à-vis du reste du monde. En effet, les contraintes imposées aux agriculteurs européens induisent pour leurs produits un prix plus élevé que le prix mondial, faussant ainsi la concurrence.

Concernant l'emploi, la proposition de création d'un observatoire de l'emploi au niveau européen pour évaluer les effets de la PAC est nouvelle et intéressante, d'autant plus que le projet d'avis propose la mise en place de conditionnalités sociales (santé et sécurité) des travailleurs agricoles pour l'octroi des paiements de la PAC. En ce qui concerne la protection de l'environnement, les six mesures de « verdissement » proposées, dont une à choisir dès 2014 par les agriculteurs, nous paraissent utiles pour converger pas à pas vers une agro-écologie. Le plan protéines, avec la mise en place d'une filière complète pour combler notre retard dans cette production, est bon. Il permettra, à terme, d'aller vers une indépendance qui nous fait cruellement défaut actuellement.

Enfin, concernant les soutiens financiers, la réorientation des aides de la PAC par un rééquilibrage des niveaux d'aides entre régions nous paraît juste. Afin de maintenir les exploitations dites familiales, l'aide forfaitaire proposée en fonction du nombre d'équivalent temps plein travaillant sur l'exploitation est intéressante car elle permettra plus facilement le maintien de ces structures.

La proposition d'une PAC flexible, adaptable dans son budget en fonction des évolutions conjoncturelles nous convient parfaitement, vu la volatilité actuelle des prix agricoles et les aléas climatiques.

Pour terminer, je remercie notre rapporteur, Régis Hochart qui a fait preuve d'une écoute remarquable, ainsi que d'une grande diplomatie sur un sujet très sensible.

L'UNSA votera ce projet d'avis. Merci.